

Domaine Arts, Lettres et Langues Mention « Arts de la scène et du spectacle vivant »

RNCP30942 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	130, 133
Code(s) ROME	L1301, K2105, L1203, G1202, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)

<http://www.ens-lyon.eu>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master Mention « Arts de la scène et du spectacle vivant » certifie les étudiants et les professionnels aux activités suivantes :

- L'accompagnement de la création en théâtre et danse
- La dramaturgie

Le Master Mention « Arts de la scène et du spectacle vivant » propose deux parcours :

- Accompagner la création
- Dramaturgies (ENS)

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Parcours « Accompagner la création » :
 - Comprendre les circuits de production, création et diffusion du spectacle vivant et s'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels
 - Concevoir, organiser, réaliser et évaluer un événement associé à la création en arts de la scène
 - Connaître les secteurs de l'édition et de la presse dans le domaine du spectacle vivant
 - Mobiliser les outils de la communication dans le secteur de la création
 - Rédiger un dossier pédagogique pour un spectacle
 - Accompagner et documenter la création théâtrale et chorégraphique (Recherche et constitution d'archives des théâtres et des compagnies...)

- Parcours « Dramaturgies » :

Merci de vous reporter au site de l'ENS de Lyon pour plus d'informations : www.ens-lyon.fr/

- Capacités communes aux diplômes de Master :
- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

I-Information et communication

N-Activités de services administratifs et de soutien

R. Arts, Spectacles et activités récréatives

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Responsable ou attaché à la médiation des arts du spectacle
- Responsable ou attaché à la programmation culturelle et artistique
- Responsable d'édition en arts du spectacle
- Animateur / Animatrice d'atelier artistique ou ludique
- Responsable de la documentation du spectacle vivant
- Dramaturge / Assistant, conseiller littéraire ou artistique
- Enseignant-chercheur

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 727 €
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	116 852
Jugés difficiles à recruter	27 %
Emplois saisonniers	48 %
Familles professionnelles (FAP)	N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

[https://www.univ-lyon2.fr/
univ-lyon2](https://www.univ-lyon2.fr/univ-lyon2)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30942/>